

ALLIANCES & MISSIONS MEDICALES

Procès-verbal de la réunion de Bureau du 9 février 2022

Le 9 février 2022, le Bureau de l'association Alliances & Missions Médicales s'est réuni sous forme de conférence téléphonique. Ont participé à cette réunion, Bruno Buttin (Président), Vincent Travers (Vice-Président), Pierre Fourier (Secrétaire Général), Emmanuel Buttin (Vice-Trésorier) et Vincent Pirritano (Coordonnateur de travaux). Bruno Chapuis (Trésorier) s'était fait excuser.

Après un court mot de bienvenue aux participants, le Président donne la parole au Secrétaire Général qui rappelle l'ordre du jour:

- Point financier sur les comptes de l'exercice 2021
- Projets d'actions
- Projet de budget (2022)
- Questions diverses.

Pour mémoire, cette réunion de bureau a été l'occasion d'échanges entre les membres du Bureau mais n'a pas donné lieu en tant que tel à un vote formalisé des différents points abordés.

1/ Point financier sur les comptes de l'exercice 2021

Entre la tenue de l'AGO du 04-12-2021 et l'arrêté des comptes au 31-12-2021, de nombreux dons ont été enregistrés. Ainsi, au cours de l'exercice 2021, 183.5 KEUR de recettes ont été recueillies auprès de 758 Donateurs. Si le nombre de donateurs s'inscrit en baisse (758 contre 934 en 2020), de même que les recettes (183.5 KEUR contre 262.2 KEUR en 2020, année atypique), ces chiffres restent toutefois de très bon niveau. Les dépenses de l'exercice se montant à 148.3 KEUR, l'exercice 2021 a permis de dégager un excédent de 35.3 KEUR et donc de porter les disponibilités au niveau de 71 KEUR.

Sur un plan analytique, les principales dépenses consacrées aux actions 2021 se ventilent comme suit :

- Opération de Lutte contre la famine (CFM) : 47 KEUR
- Construction et rénovation de dispensaires : 37 KEUR (stable par rapport à 2020)
- Parrainage étudiants : 36.5 KEUR contre 22.6 KEUR en 2020
- Parrainages chirurgicaux : 20.8 KEUR (RDC inclus) en 2021 contre 39 KEUR en 2020.

On notera la hausse significative du budget consacrée aux parrainages étudiants (le nombre d'étudiants parrainés étant passé de 149 à 172), mais aussi en corollaire la baisse sensible des sommes consacrées aux parrainages chirurgicaux à Madagascar. Sur un plan géographique, enfin, on notera que l'aide humanitaire apportée par notre association aux plus démunis en 2021 a été consacrée à hauteur de 95% à Madagascar, soit davantage que les années précédentes.

2/ Projets d'actions

Comme chaque année, le Bureau propose de ventiler son action humanitaire dans plusieurs domaines couvrant le secteur de la santé et la nutrition. La particularité est que l'action restera concentrée cette année encore sur l'aide apportée aux populations malgaches démunies. Il est en effet encore trop tôt pour envisager de reprendre pied à plus grande échelle en République Démocratique du Congo où des dérives locales chez les bénéficiaires de nos actions ont été constatées dans le passé.

2.1. Programme CFM :

Initiée en février-mars 2020, l'opération de lutte contre la famine (CFM) sera poursuivie en 2022, la situation alimentaire restant très précaire dans le grand sud. Nous avons engagé 47 KEUR de dépenses pour ce programme sur 10 mois environ mais n'y consacrons plus environ que 3 KEUR par mois depuis le 4ème trimestre 2021, contre 6 KEUR les premiers mois. Le léger excédent de ressources affectées à ce programme en 2021 (soit 17.4 KEUR) nous permet d'envisager de continuer de soutenir cette action pendant les 6 prochains mois à raison de 3 KEUR par mois. De façon à ne pas mettre un terme trop brutal à notre action au-delà de juin 2022, il est décidé par le Bureau de consacrer un budget mensuel de 1500 euros à ce programme. Cette somme est toutefois susceptible d'être revue à la hausse en fonction des dons affectés qui seront engrangés en 2022. Par ailleurs, le financement de ce programme sera « fléché » progressivement en priorité sur la distribution de Nutri-AMM et dérivés.

2.2. Parrainages étudiants

A raison de 150 euros par filleul (plus 6 euros de frais de gestion) et de 172 étudiants, le besoin de financement est de 27 KEUR (hors dons exceptionnels destinés aux étudiants). Les moyens consacrés à cette action sont très raisonnables par rapport à l'enjeu qui est de former sur place des personnels de santé indispensables pour renforcer la carte sanitaire de Madagascar. Le suivi des étudiants s'avérant toutefois très chronophage, le Bureau décide de se limiter à l'avenir à parrainer les étudiants de 4 facultés de Médecine à Madagascar afin de concentrer notre action sur les centres universitaires où nous avons des correspondants fiables. Dans l'absolu, le nombre d'étudiants susceptibles d'être pris en charge sera limité à 200, soit entre 40 et 50 étudiants suivis par correspondant local.

2.3. Parrainages chirurgicaux

A Madagascar où l'accès aux soins est difficile et souvent hors de portée des familles aux revenus modestes, la prise en charge par notre association d'actes chirurgicaux simples reste indispensable. Après débat, le Bureau retient l'idée de consacrer en 2022 une part plus importante de notre budget à ce type d'action. On se limitera toutefois cette année encore aux besoins d'actes chirurgicaux identifiés par nos correspondants de Madagascar. Vincent TRAVERS émet l'idée de mettre en place à compter de 2023 une nouvelle forme d'action passant par des téléconsultations au profit de chirurgiens ou médecins malgaches et congolais qui seraient prises en charge par des collectifs de médecins/chirurgiens français bénévoles. Ce nouvelle forme d'action permettra donc à l'horizon 2023 de démultiplier notre présence sur le terrain, sans peser sur les finances de l'association.

2.4. Construction & rénovation de dispensaires et maternités

Depuis plusieurs années, notre association finance la construction ou rénovation de centres de soins. Nous soutenons actuellement la construction à Andriaka (Diocèse de Moramanga) d'une maternité et centre pédiatrique d'un coût approximatif de 43 KEUR dont la totalité a été réglée fin 2021. Pour 2022, plusieurs projets nous ont été présentés. Le Bureau retient l'idée de ne pas trop disperser son effort de financement et de rechercher en tant que de possible des co-financements. La part d'AMM dans ces projets ne devra pas dépasser 60 à 70 KEUR en 2022, sauf à prendre le risque de trop prélever sur les réserves associatives.

2.5. Activités Génératrices de Revenus :

Un programme de microfinance a été lancé à titre de test en 2021 en faveur de « filleuls » de l'association. Le projet vise à octroyer des prêts (sans intérêts et de montant unitaire de 150 à 220 euros) pour lancer une activité génératrice de revenus, dont les recettes viendront en complément du forfait parrainage que notre association accorde à des étudiants des filières de santé. Ce programme sera reconduit à la rentrée universitaire 2022-2023, si la phase de test menée actuellement s'avère positive. La somme de 3-4 KEUR, consacrée à ce programme, pourra être réévaluée à cette occasion. Sous réserve de remboursement à l'échéance, ces prêts ne doivent pas peser sur le budget d'AMM.

2.6. Bibliothèque numérique pour les étudiants des filières de santé :

Ce projet vise à mettre à disposition de nos « filleuls » des publications médicales sur support numérique. Intégralement financé grâce aux contacts de Stéphane, ce projet ne devrait pas peser sur le budget de l'association

3/Projet de budget (2022)

La préparation d'un budget est un exercice délicat et une association comme la nôtre est généralement tenue de s'adapter aux réalités ou aléas du moment en cours d'année.

Après débat, il est proposé de construire le budget 2022 sur la base d'une hypothèse conservatrice de recettes prévisionnelles à hauteur de 150 KEUR. En prélevant 20 à 30 KEUR sur nos liquidités, cela permettrait d'envisager de consacrer entre 170 et 180 KEUR à nos actions en 2022 (tout en conservant alors un matelas de trésorerie de précaution de 40 KEUR environ). Sur ces 170 à 180 KEUR d'emplois de trésorerie, 25-30 KEUR pourront être consacré au programme CFM, 60 à 70 KEUR à la construction ou rénovation de centres de soins, 30 KEUR aux parrainages étudiants et 20 KEUR aux parrainages chirurgicaux. Le solde sera consacré, de manière opportuniste, à faire face aux priorités humanitaires qui s'imposeront à nous au fil de l'eau.

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement, cette année encore, continueront à peser de manière marginale sur les comptes de l'association, AMM ne supportant aucune dépense de fonctionnement (si ce n'est au titre de la tenue de ses comptes) et de collecte, fidèle au principe selon lequel « un euro collecté ici est un euro dépensé là-bas au profit des plus démunis ».

4/ Questions diverses

4.1. Actualité juridique

La Loi du 24/08/2021 contient plusieurs dispositions concernant les dons aux associations. Elle instaure, en particulier, pour les associations bénéficiaires de dons, l'obligation de déclarer chaque année le montant global des dons perçus et nombre de reçus délivrés (disposition applicable aux dons reçus à compter du 1er janvier 2021). Il faudra donc nous mettre en conformité avec la Loi (cf. présentation de nos états financiers + éventuelle déclaration spécifique à l'Administration). En parallèle, il conviendra de vérifier si nous dépassons le seuil de 153.000 Euros de dons ayant donné lieu à émission de reçu fiscal et/ou de subventions publiques. A titre de rappel, en cas de dépassement de ce seuil, nous serions alors tenus de faire appel à un commissaire aux comptes pour certifier les comptes de l'association et à les publier au Journal Officiel.

4.2. Comptabilité :

Nos comptes sont aujourd'hui tenus selon la méthode de la « *comptabilité de trésorerie* » qui est une méthode d'enregistrement comptable se basant sur les flux de trésorerie, c'est-à-dire sur les décaissements et les encaissements. Se pose donc la question de l'opportunité ou non de prendre en compte désormais les comptes de régularisation. Après débat entre les membres du Bureau, il est convenu que notre association n'est impactée que très marginalement par cette question et qu'il n'est donc a priori pas nécessaire d'enregistrer au bilan des écritures de régularisation.

° -----° -----° -----°

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H15.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Bureau qui s'est tenu le 9 février 2022, signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président
Bruno BUTTIN

Le Secrétaire Général
Pierre FOURIER